



Direction du Développement des filières touristiques

Monsieur Grégory DECOGNE
16, Rue du Campéchier
La baie des Anses
97217 ANSES D'ARLETS

Fort-de-France, le 22/08/2025

Objet : Décision de classement en meublé de tourisme 2**

Dossier suivi par : Mylène DE CRÉNY
mylene.decreny@martiniquetourisme.com

Monsieur,

Suite à la visite de contrôle de vos appartements commercialisés sous le nom de « HYLODE'S SPIRIT – STUDIO et « HYLODE'S SPIRIT F2 » situés au Anses d'Arlets , en vue de son classement dans la catégorie meublé de tourisme, le 05/08/2025, vous trouverez en pièces jointes, les documents suivants :

- L'attestation de visite,
- La grille de contrôle,
- La décision de classement

Vous disposez d'un délai de quinze jours à réception de la présente proposition pour refuser le classement. A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis pour une durée de 5 ans.

Nous vous rappelons que vous devez **porter à la connaissance** de vos futurs locataires cette **décision de classement** (affichage ou classeur sur place).

Je vous rappelle que vous devez obligatoirement procéder à la déclaration de votre logement à la mairie de son lieu d'implantation.

Apparaître sur notre site www.martinique.org offre une visibilité précieuse pour votre établissement.

Un code d'accès vous a été envoyé par mail à cet effet.

Pour que votre offre soit visible sur notre site, il est essentiel de remplir tous les champs obligatoires (date et/ou numéro déclaration en mairie, descriptif commercial, tarifs, photos en haute définition/format paysage,...)

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général,

Bruno BRIVAL

COMITE MARTINICAIS DU TOURISME
TOUR LUMINA - Pointe Simon
BP 7124
97276 FORT-DE-FRANCE
Tél : 0596 61 61 77 - Fax : 05 96 61 22 72

5 Avenue Loulou Boislaville – Tour Lumina
Pointe Simon – BP 7124 – 97276 Fort-de-France cedex
Tél : 05 96 61 61 77 – fax 05 96 61 22 72
Infos.cmt@martiniquetourisme.com
N° SIRET : 451 569 685 000 30 – APE : 633Z

DÉCISION DE CLASSEMENT dans la catégorie des meublés de tourisme

LE MEUBLÉ IDENTIFIÉ CI-DESSOUS

est **classé 2 étoiles** pour une capacité de **2 personnes**.

N° de dossier : **97201972-20225-0124**

Dénomination commerciale, le cas échéant : **HYLODE'S SPIRIT - STUDIO**

Adresse du meublé : 16, Rue du Campéchier
La baie des Anses

Code postal : 97217 Ville : Les Anses-d'Arlet

IDENTIFICATION DU LOUEUR :

Nom : DECOGNE Prénom : Grégory

Adresse : 16, rue du Campéchier La baie des anses

Code postal : 97217

Ville : Les Anses-d'Arlet

Tél. : 07 68 78 22 25

E-mail : loc.villa.martinique@free.fr

IDENTIFICATION DU MANDATAIRE, LE CAS ÉCHÉANT :

Raison sociale :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

Le présent classement est délivré pour cinq ans.

Fait à : Fort-de-France, le : 22/08/2025

Timbre de l'organisme évaluateur

COMITE MARTINICAIS DU TOURISME
TOUR LUMINA - Pointe SIMON
BP 7124
97276 FORT DE FRANCE
Tél : 0596 61 61 77 - Fax : 05 96 61 22 72

Nom du représentant de l'organisme évaluateur

Le Directeur Général
Bruno BRIVAL
COMITE MARTINICAIS DU TOURISME
TOUR LUMINA - Pointe SIMON
BP 7124
97276 FORT DE FRANCE
Tél : 0596 61 61 77 - Fax : 05 96 61 22 72

Avertissement : Au terme de l'article D. 324-4 du code du tourisme, le loueur ou son mandataire dispose d'un délai de quinze jours à réception de la présente proposition pour refuser le classement. A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.

ATTESTATION DE VISITE

Identification du loueur :

Nom et prénom : Grégory DECOGNE

Adresse : 16, rue du Campéchier La baie des anses

Code postal : 97217 **Ville :** Les Anses-d'Arlet **Pays :** France

Tél : 07 68 78 22 25 - **E-mail :** loc.villa.martinique@free.fr

Identification du mandataire (le cas échéant) :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Tél : - **E-mail :**

Identification du meublé :

Dénomination commerciale, le cas échéant : HYLODE'S SPIRIT - STUDIO

Adresse du meublé : 16, Rue du Campéchier

La baie des Anses

Code postal : 97217 **Ville :** Les Anses-d'Arlet

Classement actuel : NC

Catégorie de classement demandée : 2* **Capacité demandée :** 2 personnes

Organisme évaluateur accrédité visé au 1° de l'article L.324-1 du code du tourisme :

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement du meublé de tourisme :

Organisme visé au 2° de l'article L.324-1 du code du tourisme : Comité Martiniquais du Tourisme

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement du meublé de tourisme : 19/06/2012

Rapport édité le : **22/08/2025**

Inspection réalisée le : **05/08/2025**

Nb de points obligatoires atteint : **143**, soit **97 %** du total à atteindre

Conformité du nombre de points total à atteindre : **Oui**

Nb de points à la carte atteint : **78** Conformité du nombre de points à la carte à atteindre : **Oui**

Avis de l'organisme pour la catégorie de classement et la capacité demandées :

Favorable

Nom de l'organisme : Comité Martiniquais du Tourisme

Déclare ces informations justes et sincères

Date : 22/08/2025

Nom et signature du responsable de l'inspection :

DE CRÉNY Mylène



Nom de l'organisme visé au 1° ou au 2° du code du tourisme : Comité Martiniquais du Tourisme

Adresse : 5 Avenue Loulou Boislaville Tour Lumina

Code postal : 97200 **Ville :** Fort-de-France

Tél. : 05 96 61 61 77 **Fax :** 05 96 61 22 27

Courriel : infos.cmt@martiniquetourisme.com

Site internet : www.martinique.org **Référent dossier :** DE CRÉNY Mylène

Synthèse de la visite d'inspection

Critères « non applicables » pour le meublé entraînant un changement des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre (cf. guide de contrôle du tableau de classement des meublés de tourisme).

Critères X devenus NA : 16, 27, 43, 44, 45, 77

Critères O devenus NA : 15, 18, 19, 73, 78, 91

Critères X devenus O :

Critères O devenus X :

Critères « obligatoires non compensables » non respectés

XONC non respectés :

Résultats de la visite d'inspection

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires (X+ONC) à respecter pour le meublé dans la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	148
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95% de (X) et 100% de (ONC)	141
c) Nombre de points obligatoires atteint	143
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	Oui
d) Nombre de points obligatoires (X) à compenser – dans la limite de 5% du total des points obligatoires (X) à respecter (coefficient 3), soit (100% X – x atteints)*3 :	15
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour le meublé dans la catégorie demandée	130
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5 □	13
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	28
h) Nombre de points à la carte atteint	78
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	Oui

Capacité maximale du meublé (en nombre de personnes susceptibles d'être accueillies) : 2

Dénomination du meublé : HYLODE'S SPIRIT - STUDIO

Dénomination du Loueur : Grégory DECOGNE

Catégorie de classement : 2*

Le rapport détaillé d'inspection

N°critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points obtenus	Commentaires
1	Surface totale minimum (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors salle d'eau et toilettes	X	5	Oui	5	Surface de référence à respecter : 14 m2 Surface habitable (hors sanitaires) relevée : 16 m2
2	Surface totale majorée	O	0	Non	0	Surface de référence majorée de 14% : +0 point(s) Surface habitable (hors sanitaires) relevée <
3	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation	X	1	Non	0	
4	Tous les éclairages du logement fonctionnent et sont en bon état	X	3	Oui	3	
5	Mise à disposition d'un téléphone privatif à l'intérieur du logement	O	1	Non	0	
6	Accès internet par un réseau local sans fil	X	2	Oui	2	
7	Accès internet filaire avec câble fourni	O	2	Non	0	
8	Télévision à écran plat avec télécommande	X	2	Oui	2	
9	Accès à des chaînes supplémentaires à l'offre de la TNT	O	2	Non	0	
10	Possibilité d'accéder à au moins deux chaînes internationales	O	1	Non	0	
11	Radio	O	2	Oui	2	
12	Enceinte connectée	O	1	Oui	1	
13	Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos	O	2	Non	0	
14	Occultation opaque : extérieure ou intérieure dans chaque pièce comportant un couchage principal	X	3	Oui	3	
15	Le logement est équipé de double vitrage	NA	3	Non	0	
16	Existence d'un système de chauffage en état de fonctionnement	NA	5	Non	0	Critère non applicable car le meublé est situé dans les DOM-TOM
17	Existence d'un système de climatisation et / ou de rafraîchissement d'air en état de fonctionnement	O	3	Oui	3	
18	Machine à laver le linge pour les logements de 4 personnes et plus	NA	3	Non	0	
19	Sèche-linge électrique pour les logements de 6 personnes et plus	NA	2	Non	0	
20	Etendoir ou séchoir à linge à l'intérieur du logement	X	2	Oui	2	

N° critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points obtenus	Commentaires
21	Ustensiles de ménage appropriés au logement	X	3	Oui	3	
22	Fer et table à repasser	O	2	Oui	2	
23	Placards ou éléments de rangement dans le logement	X	3	Oui	3	
24	Placards ou éléments de rangement dans chaque pièce d'habitation	O	3	Oui	3	
25	Présence d'une table et d'assises correspondant à la capacité d'accueil du logement	X	4	Oui	4	
26	Présence d'un canapé ou fauteuil(s) adapté(s) à la capacité d'accueil	X	3	Oui	3	
27	Présence d'une table basse	NA	1	Non	0	Critère non applicable en studio
28	Respect des dimensions du (ou des) lit(s)	X	4	Oui	4	
29	Matelas haute densité et / ou avec une épaisseur de qualité	O	2	Oui	2	
30	Présence d'oreiller(s) en quantité suffisante	X	2	Oui	2	
31	Deux couvertures ou une couette par lit - couette obligatoire pour les catégories 3*, 4* et 5*	X	2	Oui	2	
32	Matelas et oreillers protégés par des alaises ou des housses amovibles	X	2	Oui	2	
33	Éclairage en-tête de lit par personne avec interrupteur individuel	X	2	Oui	2	
34	Interrupteur ou système de commande de l'éclairage central près du lit	O	2	Oui	2	
35	Présence d'une prise de courant libre située près du lit	O	1	Non	0	
36	Présence d'une table de chevet par personne	O	2	Oui	2	
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement	X	2	Oui	2	
38	Une salle d'eau privative avec accès indépendant	X	3	Oui	3	
39	Équipement minimum de la salle d'eau	X	3	Oui	3	
40	Équipement de la salle d'eau (dimensions supérieures au standard)	O	2	Non	0	
41	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement	X	2	Oui	2	
42	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement indépendant de la salle d'eau	O	2	Non	0	

N° critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points obtenus	Commentaires
43	Une 2ème salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	NA	5	Non	0	Critère non applicable pour les logements de moins de 7 personnes en catégorie 1,2,3,4*
44	Salle d'eau équipée avec pare-douche	NA	3	Non	0	Critère non applicable pour les logements de moins de 7 personnes en catégorie 1,2,3,4*
45	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement	NA	2	Non	0	Critère non applicable pour les logements de moins de 7 personnes en catégorie 1,2,3,4*
46	Deux points lumineux dont un sur le lavabo	O	2	Oui	2	
47	Présence de produits d'accueil	O	3	Oui	3	
48	Une prise de courant libre à proximité du miroir	X	2	Non	0	
49	Patère(s) ou porte-serviettes	X	1	Oui	1	
50	Sèche-serviettes électrique	O	2	Non	0	
51	Miroir de salle de bain	X	2	Oui	2	
52	Miroir en pied	O	2	Non	0	
53	Tablette sous miroir, plan vasque ou étagère proche du miroir	X	2	Oui	2	
54	Espace(s) de rangement supplémentaire(s)	O	2	Oui	2	
55	Sèche-cheveux électrique en nombre suffisant	O	1	Oui	1	
56	Évier avec robinet mélangeur ou mitigeur	X	3	Oui	3	
57	Nombre de foyers	X	3	Oui	3	
58	Plaque vitrocéramique, à induction ou à gaz	O	2	Oui	2	
59	Four ou mini-four	X	3	Oui	3	
60	Four à micro-ondes	X	2	Oui	2	
61	Ventilation ou ventilation mécanique contrôlée	X	4	Oui	4	
62	Hotte aspirante	O	2	Oui	2	

N°critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points obtenus	Commentaires
63	Quantité de vaisselle de table non dépareillée minimum par personne : - 2 verres à eau, 1 verre à vin, 2 assiettes plates, 2 assiettes creuses, 2 assiettes à dessert, 2 grandes cuillères, 2 petites cuillères, 2 couteaux, 2 fourchettes, 2 bols, 2 tasses ou mugs	X	3	Oui	3	2 bols supplémentaires
64	Vaisselle supplémentaire : 1 coupe à champagne, 1 verre à apéritif par personne	O	1	Non	0	2 verres apéritifs
65	Équipement minimum pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 2 casseroles, 1 poêle, 1 fait-tout, 1 tire-bouchon, 1 décapsuleur, 1 paire de ciseaux, 1 planche à découper, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 moule à tarte et/ou moule à gâteau, 1 ouvre-boîte, 1 économe, 1 dessous de plat, 1 verre doseur, 1 louche, 1 écumoire, 1 spatule, 1 fouet	X	3	Oui	3	1 plat allant au four 1 couteau à pain Ecumoire Spatule
66	Au moins deux équipements de petit-électroménager	X	2	Oui	2	1 blender - rajouter un équipement pour valider le point
67	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou robot de cuisine multifonctions	O	3	Oui	3	
68	Cafetière	X	2	Oui	2	
69	Machine à expresso	O	2	Oui	2	
70	Bouilloire	X	1	Non	0	1 bouilloire
71	Grille pain	X	1	Oui	1	
72	Lave-vaisselle pour les logements à partir de 2 personnes	O	2	Non	0	
73	Lave-vaisselle de 6 couverts ou plus pour les logements à partir de 4 personnes	NA	2	Non	0	
74	Réfrigérateur avec compartiment conservateur	X	4	Oui	4	
75	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	O	2	Oui	2	
76	Poubelle fermée avec couvercle	X	1	Oui	1	
77	Pour accéder au 4ème étage à partir du rez-de-chaussée	NA	4	Non	0	Critère non applicable car le logement est soumis à des contraintes locales ou architecturales pour les ascenseurs
78	Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée	NA	4	Non	0	Critère non applicable car le logement est soumis à des contraintes locales ou architecturale pour les ascenseurs
79	Emplacement(s) à proximité	X	4	Oui	4	
80	Emplacement(s) privatif(s)	O	3	Non	0	

N°critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points obtenus	Commentaires
81	Garage ou abri couvert privatif	O	2	Non	0	
82	Logement avec balcon, loggia ou véranda (3m² minimum)	O	2	Oui	2	
83	Logement avec terrasse ou jardin privé (8m² minimum)	O	3	Oui	3	
84	Logement avec parc ou jardin (50 m² minimum)	O	4	Oui	4	
85	Présence de mobilier de jardin privatif propre et en bon état	O	2	Oui	2	
86	Mise à disposition d'une plancha extérieure et/ou d'un barbecue extérieur	O	2	Oui	2	
87	Équipement léger de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	Oui	2	
88	Équipement aménagé de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	Non	0	
89	Piscine extérieure ou intérieure	O	2	Non	0	
90	Piscine extérieure ou intérieure chauffée	O	2	Non	0	
91	Existence de rangement(s) pour équipement sportif	NA	1	Non	0	
92	Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine)	O	2	Oui	2	
93	Logement avec accès immédiat à un environnement offrant la possibilité de faire des activités : nature, culture et sport	O	3	Oui	3	
94	Logement avec accès immédiat aux commerces, services et transports en commun	O	3	Oui	3	
95	Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	X_ON C	5	Oui	5	
96	Les sols murs et plafonds sont propres et en bon état	X_ON C	5	Oui	5	
97	Le mobilier est propre et en bon état	X_ON C	5	Oui	5	
98	La literie est propre et en bon état	X_ON C	5	Oui	5	
99	La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	X_ON C	5	Oui	5	
100	Mise à disposition de brochures d'informations locales et touristiques en français et dans au moins une langue étrangère	X	3	Oui	3	
101	Mise à disposition d'un livret d'accueil	O	2	Oui	2	
102	Accueil sur place par le propriétaire ou son représentant	X	3	Oui	3	

N°critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points obtenus	Commentaires
103	Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client	O	2	Oui	2	
104	Existence d'une boîte à clé ou système équivalent	O	2	Oui	2	
105	Draps de lit proposés systématiquement par le loueur	X	2	Oui	2	
106	Linge de toilette proposé systématiquement par le loueur	X	2	Oui	2	
107	Linge de table	O	2	Oui	2	
108	Lits faits à l'arrivée proposés systématiquement par le loueur	O	2	Oui	2	
109	Matériel pour bébé à la demande	O	2	Oui	2	
110	Service de ménage proposé systématiquement	X	2	Oui	2	
111	Produits d'entretien à la demande ou mis à disposition	X	2	Oui	2	
112	Adaptateurs électriques	O	2	Oui	2	
113	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement	O	2	Oui	2	
114	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement en une langue étrangère	O	1	Oui	1	
115	Animaux de compagnie admis	O	2	Non	0	
116	Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information	X	2	Oui	2	lien attestant que le logement n'est pas accessible au PMR http://location.anses.arlet.free.fr/
117	Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	O	2	Non	0	
118	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	O	2	Non	0	
119	Présence de WC avec barre d'appui	O	2	Non	0	
120	Largeur de toutes les portes adaptées	O	2	Non	0	
121	Document accessible mis à disposition	X	1	Non	0	
122	Obtention du label Tourisme et Handicap	O	3	Non	0	
123	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	X	3	Oui	3	
124	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	O	1	Oui	1	

N°critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points obtenus	Commentaires
125	Borne de recharge pour les véhicules électriques	O	2	Non	0	
126	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	X	3	Oui	3	
127	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	O	1	Non	0	
128	Existence d'un système de tri des déchets dédié au logement	X	1	Oui	1	
129	Existence d'un composteur	O	1	Oui	1	
130	Sensibilisation des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	X	2	Oui	2	
131	Présence de produits d'accueil écologiques dans la salle de bains	O	2	Non	0	
132	Mise à disposition d'au moins deux produits d'entretien respectueux de l'environnement	X	1	Oui	1	
133	Obtention d'un label environnemental	O	3	Non	0	

(1) NA : non applicable – (2) Le champ commentaire peut faire référence à un document tiers (justification de validation du critère, justification détaillée d'une non-conformité, photo,...)

Les résultats

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires (X+ONC) à respecter pour le meublé dans la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	148
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95% de (X) et 100% de (ONC)	141
c) Nombre de points obligatoires atteints	143
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	Oui
d) Nombre de points obligatoires (X) à compenser – dans la limite de 5% du total des points obligatoires (X) à respecter (coefficient 3), soit $(100\% X - x \text{ atteints}) \times 3$:	15
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour le meublé dans la catégorie demandée	130
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5 *	13
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	28
h) Nombre de points à la carte atteint	78
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	Oui

Dénomination du meublé : HYLODE'S SPIRIT - STUDIO

Dénomination du Loueur : Grégory DECOGNE

Catégorie de classement : 2*

DÉCISION DE CLASSEMENT dans la catégorie des meublés de tourisme

LE MEUBLÉ IDENTIFIÉ CI-DESSOUS

est **classé 2 étoiles** pour une capacité de **4 personnes**.

N° de dossier : **97201972-20225-0125**

Dénomination commerciale, le cas échéant : **HYLODGE SPIRIT - F2**

Adresse du meublé : 16, rue du Campechier

Code postal : 97217

Ville : Les Anses-d'Arlet

IDENTIFICATION DU LOUEUR :

Nom : DECOGNE Prénom : Grégory

Adresse : 16, rue du Campéchier La baie des anses

Code postal : 97217

Ville : Les Anses-d'Arlet

Tél. : 07 68 78 22 25

E-mail : loc.villa.martinique@free.fr

IDENTIFICATION DU MANDATAIRE, LE CAS ÉCHÉANT :

Raison sociale :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

Le présent classement est délivré pour cinq ans.

Fait à : Fort-de-France, le : 22/08/2025

Timbre de l'organisme évaluateur

COMITE MARTINICAIS DU TOURISME
TOUR LUMINA - Pointe SIMON
BP 7124
97276 FORT DE FRANCE
Tél : 0596 61 61 77 - Fax : 05 96 61 22 72

Nom du représentant de l'organisme évaluateur

Le Directeur Général
COMITE MARTINICAIS DU TOURISME
TOUR LUMINA - Pointe SIMON
BP 7124
97276 FORT DE FRANCE
Bruno BRIVAL
Tél : 0596 61 61 77 - Fax : 05 96 61 22 72

Avertissement : Au terme de l'article D. 324-4 du code du tourisme, le loueur ou son mandataire dispose d'un délai de quinze jours à réception de la présente proposition pour refuser le classement. A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.

ATTESTATION DE VISITE

Identification du loueur :

Nom et prénom : Grégory DECOGNE

Adresse : 16, rue du Campéchier La baie des anses

Code postal : 97217 **Ville :** Les Anses-d'Arlet **Pays :** France

Tél : 07 68 78 22 25 - **E-mail :** loc.villa.martinique@free.fr

Identification du mandataire (le cas échéant) :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Tél : - **E-mail :**

Identification du meublé :

Dénomination commerciale, le cas échéant : HYLODGE SPIRIT - F2

Adresse du meublé : 16, rue du Campechier

Code postal : 97217 **Ville :** Les Anses-d'Arlet

Classement actuel : NC

Catégorie de classement demandée : 2* **Capacité demandée :** 4 personnes

Organisme évaluateur accrédité visé au 1° de l'article L.324-1 du code du tourisme :

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement du meublé de tourisme :

Organisme visé au 2° de l'article L.324-1 du code du tourisme : Comité Martiniquais du Tourisme

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement du meublé de tourisme : 19/06/2012

Rapport édité le : **22/08/2025**

Inspection réalisée le : **05/08/2025**

Nb de points obligatoires atteint : **142**, soit **96 %** du total à atteindre

Conformité du nombre de points total à atteindre : **Oui**

Nb de points à la carte atteint : **88** Conformité du nombre de points à la carte à atteindre : **Oui**

Avis de l'organisme pour la catégorie de classement et la capacité demandées :

Favorable

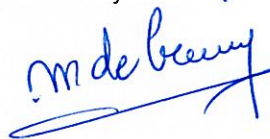
Nom de l'organisme : Comité Martiniquais du Tourisme

Déclare ces informations justes et sincères

Date : 22/08/2025

Nom et signature du responsable de l'inspection :

DE CRÉNY Mylène



Nom de l'organisme visé au 1° ou au 2° du code du tourisme : Comité Martiniquais du Tourisme

Adresse : 5 Avenue Loulou Boislaville Tour Lumina

Code postal : 97200 **Ville :** Fort-de-France

Tél. : 05 96 61 61 77 **Fax :** 05 96 61 22 27

Courriel : infos.cmt@martiniquetourisme.com

Site internet : www.martinique.org **Référent dossier :** DE CRÉNY Mylène

Synthèse de la visite d'inspection

Critères « non applicables » pour le meublé entraînant un changement des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre (cf. guide de contrôle du tableau de classement des meublés de tourisme).

Critères X devenus NA : 16, 27, 43, 44, 45, 77

Critères O devenus NA : 15, 19, 78, 91

Critères X devenus O :

Critères O devenus X :

Critères « obligatoires non compensables » non respectés

XONC non respectés :

Résultats de la visite d'inspection

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires (X+ONC) à respecter pour le meublé dans la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	148
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95% de (X) et 100% de (ONC)	141
c) Nombre de points obligatoires atteint	142
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	Oui
d) Nombre de points obligatoires (X) à compenser – dans la limite de 5% du total des points obligatoires (X) à respecter (coefficient 3), soit (100% X – x atteints)*3 :	18
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour le meublé dans la catégorie demandée	135
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5 □	14
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	32
h) Nombre de points à la carte atteint	88
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	Oui

Capacité maximale du meublé (en nombre de personnes susceptibles d'être accueillies) : 4

GRILLE DE CONTROLE

Informations générales

Champs	Caractéristiques du champ
Nature du demandeur (le loueur ou son mandataire)	Loueur
Nom du demandeur ou mandataire	DECOGNE
Prénom du demandeur ou mandataire	Grégory
Civilité du demandeur ou mandataire	Monsieur
Adresse du demandeur ou mandataire	16, rue du Campéchier La baie des anses
Code postal du demandeur ou mandataire	97217
Commune du demandeur ou mandataire	Les Anses-d'Arlet
Pays du demandeur ou mandataire	France
Téléphone du demandeur ou mandataire	07 68 78 22 25
Courriel du demandeur ou mandataire	loc.villa.martinique@free.fr
Adresse du logement meublé	16, rue du Campechier
Code postal du logement meublé	97217
Commune du logement meublé	Les Anses-d'Arlet
Téléphone du logement meublé	
Dénomination commerciale, le cas échéant	HYLODGE SPIRIT - F2
Classement actuel	NC
Classement demandé	2*
Capacité demandée	4 personnes
Date de la visite d'inspection	05/08/2025
Date d'émission du document	22/08/2025

Champs	Caractéristiques du champ
Nom de l'organisme qui effectue la visite*	Comité Martiniquais du Tourisme
SIRET de l'organisme	45156968500030
Adresse 1 de l'organisme	5 Avenue Loulou Boislaville
Adresse 2 de l'organisme	Tour Lumina
Code postal de l'organisme	97200
Commune de l'organisme	Fort-de-France
Téléphone de l'organisme	05 96 61 61 77
Courriel de l'organisme	infos.cmt@martiniquetourisme.com
Site internet de l'organisme	www.martinique.org
Civilité de l'inspecteur	Madame
Nom de l'inspecteur	DE CRÉNY Mylène

*Données relatives à l'organisme visé au 1° ou au 2° de l'article L. 324-1 du Code du Tourisme

Champs	Caractéristiques du champ
Informations et justifications sur ce qui n'a pas été réalisé par rapport au travail initialement prévu	
Tout ou partie du travail d'inspection a-t-il été sous-traité ?	Non
Si oui, préciser les motifs :	
Si oui, nom du sous-traitant :	
Si oui, s'agit-il d'une sous-traitance interne :	
Si oui, s'agit-il d'une sous-traitance externe :	

Dénomination du meublé : HYLODGE SPIRIT - F2

Dénomination du Loueur : Grégory DECOGNE

Catégorie de classement : 2*

Le rapport détaillé d'inspection

N°critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points obtenus	Commentaires
1	Surface totale minimum (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors salle d'eau et toilettes	X	5	Oui	5	Surface de référence à respecter : 22 m2 Surface habitable (hors sanitaires) relevée : 26 m2
2	Surface totale majorée	O	0	Non	0	Surface de référence majorée de 18% : +0 point(s) Surface habitable (hors sanitaires) relevée <
3	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation	X	1	Non	0	
4	Tous les éclairages du logement fonctionnent et sont en bon état	X	3	Oui	3	
5	Mise à disposition d'un téléphone privatif à l'intérieur du logement	O	1	Non	0	
6	Accès internet par un réseau local sans fil	X	2	Oui	2	
7	Accès internet filaire avec câble fourni	O	2	Non	0	
8	Télévision à écran plat avec télécommande	X	2	Oui	2	
9	Accès à des chaînes supplémentaires à l'offre de la TNT	O	2	Oui	2	
10	Possibilité d'accéder à au moins deux chaînes internationales	O	1	Non	0	
11	Radio	O	2	Oui	2	
12	Enceinte connectée	O	1	Oui	1	
13	Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos	O	2	Oui	2	
14	Occultation opaque : extérieure ou intérieure dans chaque pièce comportant un couchage principal	X	3	Oui	3	
15	Le logement est équipé de double vitrage	NA	3	Non	0	
16	Existence d'un système de chauffage en état de fonctionnement	NA	5	Non	0	Critère non applicable car le meublé est situé dans les DOM-TOM
17	Existence d'un système de climatisation et / ou de rafraîchissement d'air en état de fonctionnement	O	3	Oui	3	
18	Machine à laver le linge pour les logements de 4 personnes et plus	O	3	Oui	3	
19	Sèche-linge électrique pour les logements de 6 personnes et plus	NA	2	Non	0	
20	Etendoir ou séchoir à linge à l'intérieur du logement	X	2	Oui	2	

N°critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points obtenus	Commentaires
21	Ustensiles de ménage appropriés au logement	X	3	Oui	3	
22	Fer et table à repasser	O	2	Oui	2	
23	Placards ou éléments de rangement dans le logement	X	3	Oui	3	
24	Placards ou éléments de rangement dans chaque pièce d'habitation	O	3	Oui	3	
25	Présence d'une table et d'assises correspondant à la capacité d'accueil du logement	X	4	Oui	4	
26	Présence d'un canapé ou fauteuil(s) adapté(s) à la capacité d'accueil	X	3	Oui	3	
27	Présence d'une table basse	NA	1	Non	0	Critère non applicable en studio
28	Respect des dimensions du (ou des) lit(s)	X	4	Oui	4	
29	Matelas haute densité et / ou avec une épaisseur de qualité	O	2	Oui	2	
30	Présence d'oreiller(s) en quantité suffisante	X	2	Oui	2	
31	Deux couvertures ou une couette par lit - couette obligatoire pour les catégories 3*, 4* et 5*	X	2	Oui	2	
32	Matelas et oreillers protégés par des alaises ou des housses amovibles	X	2	Oui	2	
33	Éclairage en-tête de lit par personne avec interrupteur individuel	X	2	Non	0	
34	Interrupteur ou système de commande de l'éclairage central près du lit	O	2	Oui	2	
35	Présence d'une prise de courant libre située près du lit	O	1	Non	0	
36	Présence d'une table de chevet par personne	O	2	Oui	2	
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement	X	2	Oui	2	
38	Une salle d'eau privative avec accès indépendant	X	3	Oui	3	
39	Équipement minimum de la salle d'eau	X	3	Oui	3	
40	Équipement de la salle d'eau (dimensions supérieures au standard)	O	2	Non	0	
41	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement	X	2	Oui	2	
42	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement indépendant de la salle d'eau	O	2	Non	0	

N°critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points obtenus	Commentaires
43	Une 2ème salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	NA	5	Non	0	Critère non applicable pour les logements de moins de 7 personnes en catégorie 1,2,3,4*
44	Salle d'eau équipée avec pare-douche	NA	3	Non	0	Critère non applicable pour les logements de moins de 7 personnes en catégorie 1,2,3,4*
45	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement	NA	2	Non	0	Critère non applicable pour les logements de moins de 7 personnes en catégorie 1,2,3,4*
46	Deux points lumineux dont un sur le lavabo	O	2	Oui	2	
47	Présence de produits d'accueil	O	3	Oui	3	
48	Une prise de courant libre à proximité du miroir	X	2	Non	0	
49	Patère(s) ou porte-serviettes	X	1	Oui	1	
50	Sèche-serviettes électrique	O	2	Non	0	
51	Miroir de salle de bain	X	2	Oui	2	
52	Miroir en pied	O	2	Non	0	
53	Tablette sous miroir, plan vasque ou étagère proche du miroir	X	2	Oui	2	
54	Espace(s) de rangement supplémentaire(s)	O	2	Oui	2	
55	Sèche-cheveux électrique en nombre suffisant	O	1	Oui	1	
56	Évier avec robinet mélangeur ou mitigeur	X	3	Oui	3	
57	Nombre de foyers	X	3	Oui	3	
58	Plaque vitrocéramique, à induction ou à gaz	O	2	Oui	2	
59	Four ou mini-four	X	3	Oui	3	
60	Four à micro-ondes	X	2	Oui	2	
61	Ventilation ou ventilation mécanique contrôlée	X	4	Oui	4	
62	Hotte aspirante	O	2	Oui	2	

N°critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points obtenus	Commentaires
63	Quantité de vaisselle de table non dépareillée minimum par personne : - 2 verres à eau, 1 verre à vin, 2 assiettes plates, 2 assiettes creuses, 2 assiettes à dessert, 2 grandes cuillères, 2 petites cuillères, 2 couteaux, 2 fourchettes, 2 bols, 2 tasses ou mugs	X	3	Oui	3	
64	Vaisselle supplémentaire : 1 coupe à champagne, 1 verre à apéritif par personne	O	1	Oui	1	coupe champagne verre apéritif
65	Équipement minimum pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 2 casseroles, 1 poêle, 1 fait-tout, 1 tire-bouchon, 1 décapsuleur, 1 paire de ciseaux, 1 planche à découper, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 moule à tarte et/ou moule à gâteau, 1 ouvre-boîte, 1 économe, 1 dessous de plat, 1 verre doseur, 1 louche, 1 écumoire, 1 spatule, 1 fouet	X	3	Oui	3	couteau à pain essoreuse à salade moule à tarte ou moule à gateau Ecumoire
66	Au moins deux équipements de petit-électroménager	X	2	Oui	2	
67	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou robot de cuisine multifonctions	O	3	Oui	3	
68	Cafetière	X	2	Oui	2	
69	Machine à expresso	O	2	Oui	2	
70	Bouilloire	X	1	Oui	1	
71	Grille pain	X	1	Oui	1	
72	Lave-vaisselle pour les logements à partir de 2 personnes	O	2	Oui	2	
73	Lave-vaisselle de 6 couverts ou plus pour les logements à partir de 4 personnes	O	2	Oui	2	
74	Réfrigérateur avec compartiment conservateur	X	4	Oui	4	
75	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	O	2	Oui	2	
76	Poubelle fermée avec couvercle	X	1	Oui	1	
77	Pour accéder au 4ème étage à partir du rez-de-chaussée	NA	4	Non	0	Critère non applicable car le logement est soumis à des contraintes locales ou architecturales pour les ascenseurs
78	Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée	NA	4	Non	0	Critère non applicable car le logement est soumis à des contraintes locales ou architecturale pour les ascenseurs
79	Emplacement(s) à proximité	X	4	Oui	4	
80	Emplacement(s) privatif(s)	O	3	Non	0	

N° critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points obtenus	Commentaires
81	Garage ou abri couvert privatif	O	2	Non	0	
82	Logement avec balcon, loggia ou véranda (3m² minimum)	O	2	Oui	2	
83	Logement avec terrasse ou jardin privé (8m² minimum)	O	3	Oui	3	
84	Logement avec parc ou jardin (50 m² minimum)	O	4	Oui	4	
85	Présence de mobilier de jardin privatif propre et en bon état	O	2	Oui	2	
86	Mise à disposition d'une plancha extérieure et/ou d'un barbecue extérieur	O	2	Oui	2	
87	Équipement léger de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	Non	0	
88	Équipement aménagé de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	Non	0	
89	Piscine extérieure ou intérieure	O	2	Non	0	
90	Piscine extérieure ou intérieure chauffée	O	2	Non	0	
91	Existence de rangement(s) pour équipement sportif	NA	1	Non	0	
92	Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine)	O	2	Oui	2	
93	Logement avec accès immédiat à un environnement offrant la possibilité de faire des activités : nature, culture et sport	O	3	Oui	3	
94	Logement avec accès immédiat aux commerces, services et transports en commun	O	3	Oui	3	
95	Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	X_ON C	5	Oui	5	
96	Les sols murs et plafonds sont propres et en bon état	X_ON C	5	Oui	5	
97	Le mobilier est propre et en bon état	X_ON C	5	Oui	5	
98	La literie est propre et en bon état	X_ON C	5	Oui	5	
99	La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	X_ON C	5	Oui	5	
100	Mise à disposition de brochures d'informations locales et touristiques en français et dans au moins une langue étrangère	X	3	Oui	3	
101	Mise à disposition d'un livret d'accueil	O	2	Oui	2	
102	Accueil sur place par le propriétaire ou son représentant	X	3	Oui	3	

N°critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points obtenus	Commentaires
103	Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client	O	2	Oui	2	
104	Existence d'une boîte à clé ou système équivalent	O	2	Oui	2	
105	Draps de lit proposés systématiquement par le loueur	X	2	Oui	2	
106	Linge de toilette proposé systématiquement par le loueur	X	2	Oui	2	
107	Linge de table	O	2	Oui	2	
108	Lits faits à l'arrivée proposés systématiquement par le loueur	O	2	Oui	2	
109	Matériel pour bébé à la demande	O	2	Oui	2	
110	Service de ménage proposé systématiquement	X	2	Oui	2	conciergerie
111	Produits d'entretien à la demande ou mis à disposition	X	2	Oui	2	
112	Adaptateurs électriques	O	2	Oui	2	
113	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement	O	2	Oui	2	
114	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement en une langue étrangère	O	1	Oui	1	
115	Animaux de compagnie admis	O	2	Non	0	
116	Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information	X	2	Oui	2	
117	Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	O	2	Non	0	
118	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	O	2	Non	0	
119	Présence de WC avec barre d'appui	O	2	Non	0	
120	Largeur de toutes les portes adaptées	O	2	Non	0	
121	Document accessible mis à disposition	X	1	Non	0	
122	Obtention du label Tourisme et Handicap	O	3	Non	0	
123	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	X	3	Oui	3	
124	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	O	1	Oui	1	
125	Borne de recharge pour les véhicules électriques	O	2	Non	0	

N° critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points obtenus	Commentaires
126	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	X	3	Oui	3	
127	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	O	1	Non	0	
128	Existence d'un système de tri des déchets dédié au logement	X	1	Oui	1	
129	Existence d'un composteur	O	1	Oui	1	
130	Sensibilisation des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	X	2	Oui	2	
131	Présence de produits d'accueil écologiques dans la salle de bains	O	2	Non	0	
132	Mise à disposition d'au moins deux produits d'entretien respectueux de l'environnement	X	1	Oui	1	
133	Obtention d'un label environnemental	O	3	Non	0	

(1) NA : non applicable – (2) Le champ commentaire peut faire référence à un document tiers (justification de validation du critère, justification détaillée d'une non-conformité, photo,...)

Les résultats

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires (X+ONC) à respecter pour le meublé dans la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	148
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95% de (X) et 100% de (ONC)	141
c) Nombre de points obligatoires atteints	142
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	Oui
d) Nombre de points obligatoires (X) à compenser – dans la limite de 5% du total des points obligatoires (X) à respecter (coefficient 3), soit $(100\% X - x \text{ atteints}) \times 3$:	18
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour le meublé dans la catégorie demandée	135
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5 *	14
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	32
h) Nombre de points à la carte atteint	88
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	Oui

Dénomination du meublé : HYLODGE SPIRIT - F2

Dénomination du Loueur : Grégory DECOGNE

Catégorie de classement : 2*